

ALLOCUTION DE
S.A.R. LE PRINCE DES ASTURIES
À L'OCCASION DU DÎNER OFFERT AUX MEMBRES
DE L'ASSOCIATION DES CONSEILS D'ÉTAT ET DES
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES SUPRÊMES DE
L'UNION EUROPÉENNE

Madrid

9 mai 2011

Monsieur le Président de la Cour suprême et du Conseil général du pouvoir judiciaire,

Mesdames et Messieurs les présidents et magistrats, membres de l'Association des Conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne,

Mesdames et messieurs,

Bonsoir. Je souhaite tout d'abord vous remercier de votre aimable invitation à ce dîner de clôture, qui met fin aux réunions tenues à Madrid sous la présidence de la Cour suprême espagnole. J'espère que vos travaux se sont avérés utiles et fructueux, que votre séjour parmi nous a été agréable et qu'il vous a permis d'apprécier les charmes de notre ville.

C'est un véritable honneur pour moi de partager avec vous ce dîner, étant donné la dignité des institutions que vous présidez ou que vous représentez et les hautes responsabilités que vous exercez à l'égard des citoyens des États membres de l'Union. C'est également un grand privilège de pouvoir connaître de plus près les sujets qui font l'objet de vos débats et de vos réflexions et qui sont d'une grande valeur et d'une grande importance pour le présent et l'avenir de nous tous, citoyens européens.

N'oublions pas que la capacité de votre association, au sein de laquelle sont représentées les plus hautes juridictions administratives des États membres de l'Union, à identifier les problèmes et à y apporter des solutions pour améliorer le fonctionnement de la juridiction administrative, contribue sans aucun doute au bien-être de la société.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage au rôle essentiel que les Cours de justice, en général, ont joué et continuent de jouer dans la construction européenne.

Je veux parler, avant tout, de la Cour de justice de l'Union européenne, qui, très rapidement, a établi une doctrine affirmant la primauté du droit, alors communautaire, sur les droits nationaux, ainsi que l'effet direct des normes européennes lorsqu'elles reconnaissent des droits subjectifs aux citoyens. Cette Cour vérifie en outre la validité des normes des institutions européennes, exerçant une fonction analogue à celle des juridictions contentieuses nationales que vous représentez.

Par ailleurs, le rôle des tribunaux nationaux dans le projet d'intégration européenne n'est pas moins important. En effet, que ce soit par l'application directe de la réglementation européenne ou par les consultations introduites auprès de la Cour du Luxembourg sous la forme de questions préjudicielles, ceux-ci contribuent à garantir une interprétation et une protection uniformes pour tous les citoyens de l'Union sur l'ensemble de son territoire.

Une doctrine spécifique a notamment été élaborée à partir des traditions communes aux États membres afin de protéger les droits fondamentaux qui ne figurent pas expressément dans les traités fondateurs. Après les réformes successives des Traités, cette formule originale s'est vue consacrée dans la Charte européenne des droits fondamentaux, récemment entrée en vigueur et qui, comme vous le savez, fera très prochainement l'objet d'un colloque, tel qu'en a décidé votre association.

La garantie de l'application uniforme du droit, une fonction traditionnellement réservée aux Cours suprêmes, lesquelles sont chargées de veiller à la sécurité

juridique et à l'égalité dans l'application de la loi, est une preuve éloquente de l'importance de votre travail. Pour mener à bien cette tâche, vous comptez sur un ensemble de principes, communs à tous les États démocratiques et qui, nous nous en félicitons, figurent aujourd'hui dans le préambule du Traité sur l'Union européenne : liberté, démocratie et respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit.

À cet égard, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude et toute ma reconnaissance pour le travail accompli ces derniers jours par votre association, qui s'est toujours efforcée, nous en sommes tous témoins, d'apporter des idées et des éléments de réflexion susceptibles de contribuer à résoudre les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les tribunaux dans les différents pays, des problèmes souvent communs ou convergents, comme l'augmentation du nombre de questions qui leur sont soumises et la nécessité d'y répondre dans un délai raisonnable.

Alors que nous sommes réunis au siège de la Cour suprême espagnole, je tiens à remercier une fois de plus son président pour ses paroles et son accueil toujours chaleureux et à vous faire part de mon plus profond respect et de toute mon admiration pour le travail essentiel que vous réalisez en faveur des citoyens européens. Permettez-moi également de vous encourager à poursuivre vos travaux avec le même enthousiasme et le même dévouement. Je suis intimement convaincu que la collaboration d'institutions comme celles que vous représentez continuera d'apporter d'énormes bénéfices à une meilleure administration de la justice dans l'ensemble de l'UE et dans chacun de ses États membres.

Je vous remercie.